

Zeitschrift: Ingénieurs et architectes suisses
Band: 116 (1990)
Heft: 7

Wettbewerbe

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Concours

Organisateur	Sujet CP: concours de projet CI: concours d'idées	Conditions d'admission	Date de reddition (Retrait de la documentation)	IAS N° Page
Commune de Münsingen/BE	Réaménagement de la place du village, CI	Professionnels établis ou domiciliés dans le canton de Berne	30 mars 90	
Commune de Givisiez/FR	Agrandissement du centre scolaire à Givisiez, CP	Architectes établis ou domiciliés dans le canton de Fribourg avant le 1 ^{er} janvier 1989 et inscrits au registre cantonal des personnes autorisées	30 mars 90 (dès le 19 nov. 89)	
Conseil d'Etat du canton de Vaud	Cathédrale de Lausanne: création du mobilier et mise en valeur de l'espace liturgique, CP	Artistes, architectes et designers suisses ainsi qu'un bureau suisse et quatre bureaux étrangers	2 avril 90 (dès le 16 oct. 89)	22/89 B 187
Verein HTL/HWV Chur	Schulzentrum HTL/HWV in Chur, CP	Architekten, die seit dem 1. Januar 1989 im Kanton Graubünden Wohn- oder Geschäftssitz und/oder das kantonale Bürgerrecht haben	2 avril 90	
Landis & Gyr SA, Zoug	Aire Gubelstrasse Nord, Zoug, CI	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Zoug au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988 ou originaires de ce canton	18 avril 90 (4-18 déc. 89)	
Royal Institute of British Architects RIBA	«Théâtre – un lieu pour tous»	Concours international pour étudiants en architecture en fin de cycle d'étude	25 avril 90	
Commune d'Interlaken/BE	Lotissement Jungfraustrasse, CP	Architectes établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988 dans les districts de l'Oberland bernois ou qui en sont originaires (Frutigen, Interlaken, Nieder- et Obersimmental, Oberhasli, Gessenay, Thoune)	27 avril 90 (15 déc. 89)	
Comune di Pazzallo	Spazi di attrezzature pubbliche, Pazzallo, CP	Professionisti del ramo che al momento dell'iscrizione (16 ott.) soddisfino i requisti seguenti: iscrizione all'OTIA, domicilio fiscale dal 1.1.89 nel Cantone Ticino, sede dell'ufficio dal 1.1.89 nel Cantone Ticino	27 aprile 90 (3 nov. 89)	
PTT, commune de Sent (GR), Banque cantonale des Grisons	Ensemble immobilier sur la place du village, CP	Architectes domiciliés ou établis en Haute- ou Basse-Engadine ainsi que dans les vallées méridionales (Münster, Puschlav, Bergell) ou originaires de cette région	27 avril	
Etat de Vaud	Centre Vuillermet, Lausanne, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat, domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1.1.1989, architectes originaires du canton de Vaud établis hors du canton ainsi que dix architectes suisses ou étrangers invités	7 mai 90 (dès le 13 nov. 89)	26/89 B 226
Commission scolaire, Wallisellen/ZH	Ecole primaire Möslî à Wallisellen, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988 à Wallisellen ou originaires de cette commune	7 mai 90	
OISTAT	Centre de théâtres de chambre, Moscou (concours international à deux degrés)	Architectes du monde entier	15 mai 90	20/89 B 170
Comune di Losone/TI	Urbanizzazione comprensorio centro paese, CP	Architetti iscritti all'OTIA, ramo architettura, aventi il domicilio fiscale nel Cantone Ticino a partire da 1.1.90	1 ^{er} juin 90 (5 mars 90)	
Chemins de fer fédéraux, direction d'arrondissement III	Lotissement Röntgenareal à Zurich, CP	Architectes domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1990 en ville de Zurich ou originaires de cette ville	3 août 90 (30 avril 90)	
Feuerschaugemeinde Appenzell	Extension des locaux du Service du feu à Appenzell, CP	Architectes originaires du canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures ou qui y sont domiciliés ou établis au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1988	24 août 90 (30 mars 90)	

Canton du Valais, commune de Sierre	Aménagement du site de Géronde à Sierre/VS, CP	Urbanistes, architectes et architectes-paysagistes établis ou domiciliés en Suisse, ou Suisses établis à l'étranger	31 août 90	5/90 B 34
Office fédéral de l'énergie	Parois et toits à haut pouvoir isolant	Tous les entrepreneurs, architectes et ingénieurs exerçant dans le domaine de la construction en Suisse	(28 fév. 90)	
Commune de Trimmis/GR	Maison de commune et foyer pour personnes âgées, CP	Spécialistes domiciliés ou établis dans le canton des Grisons au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires de Trimmis	(dès le 26 fév. 90)	
Direction générale des PTT, Berne	Immeuble administratif DG PTT à Worblaufen, commune d'Ittigen/BE, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Berne au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989	(dès fin fév. 90)	

Nouveaux dans cette liste

Commune de Balzers, Liechtenstein	Extension de l'école primaire de Balzers, CP	Architectes domiciliés ou établis dans la Principauté de Liechtenstein au moins depuis le 1 ^{er} janvier 1989 ou originaires de la principauté	2 juillet 90 (9 avril 90)	
Commune de Villars-sur-Glâne/FR	Centre scolaire de Villars-Vert, CP	Architectes domiciliés ou établis dans le canton de Fribourg avant le 1 ^{er} janvier 1990 et inscrits au registre cantonal des personnes autorisées	24 août 90	8/90
Ville de Vevey	Création d'un complexe hôtelier, récréatif et culturel, CP	Architectes reconnus par le Conseil d'Etat vaudois domiciliés ou établis dans le canton de Vaud avant le 1 ^{er} janvier 1990 ou originaires de celui-ci	29 oct. 90 (8 juin 90)	8/90

Exposition

Direction des travaux II de la Ville de Zurich	Extension du Kunsthaus de Zurich, mandat d'étude préliminaire	Kunsthaus, Zurich, jusqu'au 25 mars ; ouvert de 10 à 21 heures (mardi-jeudi), de 14 à 17 heures (lundi) et de 10 à 17 heures (samedi-dimanche)	
---	---	--	--

Note

Cette rubrique, préparée en collaboration avec *Schweizer Ingenieur und Architekt* (SI+A), organe officiel en langue allemande de la SIA, est destinée à informer nos lecteurs des concours organisés selon les normes SIA 152 ou UIA ainsi que des expositions y relatives. Pour tout renseignement, prière de s'adresser exclusivement à la rédaction de SI+A, tél. 01/2015536.

Carnet des concours

Restructuration de la Piazza Dante, à Gênes (Italie)

Résultats

La Municipalité de Gênes (Italie) a organisé un concours international d'idées, ouvert aux architectes du monde, pour la restructuration de la «Piazza Dante». L'objectif de ce concours était l'acquisition d'idées pour mettre en œuvre un ensemble de qualité à l'emplacement de l'actuelle «Piazza Dante». Située à proximité immédiate de la maison de Christophe Colomb et de l'ensemble médiéval que forment le cloître San Andrea et l'ancienne porte de la cité «Porta

Soprana», la place fut aménagée dans les années trente, dans l'ancien quartier de Ponticello et se trouve désormais en plein centre du quartier des affaires, bordée d'édifices élevés construits entre 1930 et 1940. La redéfinition d'une nouvelle place s'inscrit dans le cadre de la commémoration du 500^e anniversaire de la découverte de l'Amérique.

Jury

Le jury, présidé par le professeur Ranko Radovic (Yougo-

slavie), membre du Conseil de l'UIA, était composé de MM. Fabio Murchio, adjoint au maire de Gênes, Edoardo Benvenuto, professeur, recteur de la Faculté d'architecture de la ville de Gênes, Sergio Brusa Pasque (Italie), Joan Busquets (Espagne), François Chaslin, rédacteur en chef de *L'Architecture d'Aujourd'hui* (France), Georges Descombes (Suisse), Paolo Felli, architecte (Italie), Pasquale Bruno Malara, surveillant à l'Environnement et à l'Architecture (Italie), M^{me} Maria Niemczyk, architecte représentant l'UIA (Pologne), et M. Vassily Sgoutas, membre du Conseil de l'UIA (Grèce).

Palmarès

Deux cent trente huit équipes ont soumis un projet. Chacun d'eux a fait l'objet d'un examen et d'un rapport de la Commission technique, soumis au jury dès l'ouverture de ses délibérations. Le jury a procédé selon un processus de sélections successives, prenant en compte les exigences concrètes d'une politique municipale réaliste, ouverte au débat architectural actuel dans ses aspects culturels et artistiques.

Le jury a primé trois projets, pour leurs qualités architecturales indiscutables, leur faisabilité et leur cohérence contemporaine, sur le plan tant

technique qu'économique. Sept projets ont été également mentionnés, six ont obtenu une mention honorifique et douze ont été cités.

Conformément au règlement du concours, les auteurs du projet classé premier recevront 80 millions de lires (soit environ 90 000 francs suisses), ceux du second prix 40 millions de lires (45 000 fr.), et ceux du troisième 20 millions de lires (22 500 fr.). Les sept équipes mentionnées recevront 5 millions de lires (5 600 fr.) chacune.

Premier prix: Jorge Silvetti, Rodolfo Machado, Peter Lofgren (USA); collaborateurs: Carlos Aparicio, Daniel Becker, Doug Dolozal, Darrel Fields, Roberto Pietroforte, Carmela Canzoniere

Deuxième prix: Pierluigi Nicolin (Italie)

Troisième prix: Bruno V. Gabrielli, Edda Maria Ricagno, Augusto Lagagnina, Piatro Gozzani, Sonia Filippini, Gianluca Terragna (Italie); collaborateurs: Giuseppe Gambirasio, Paolo Fusero, Roberto Ravera, Gianluca Torre, Giuseppe Fregola.

Projets mentionnés:

- Lucio Altarelli, Stefano Garano, Hector Dante Floriani (Italie)
- Rita Viardo, Enrico Pinna, Diego Zoppi (Espagne)
- Jean-Luc Chassais, Octave Garcia Martin (France)
- Mauro Galantino (Italie)
- Renato Nicolini (Italie)
- Antonio Diva, Franca Helg, Marco Albini, Elena Iseppi, Giovan Tortelli (Italie)
- Alessandro Mensa (Italie).

Mentions honorifiques

- Luigi Berazzoni (Italie)
- Alberto Ponis, Luciano Grasso (Italie)
- Francisco E. Sanin (Royaume-Uni)
- Giuseppe Farinello (Italie)

- Franco Purini, Laura Therme (Italie)
- John Pardey, Ronald Yee (Royaume-Uni).

Citations (seul est cité le nom du chef d'équipe): Mark Shapio (USA), W.L.T. Korvinus (Hollande), Philippe Faure (Royaume-Uni), Jacky Suchail (France), Gian Paolo Bartolozzi (Italie), Andrzej Gawlikowski (Pologne), Enrico Davide Bona (Italie), Stefan Sterf (RFA), Luigi Vigni (Italie), Siro Salvaneschi (Italie), Giorgio Zenoni (Italie), Grazio D'ogliotti (Italie).

Le projet lauréat

Le projet lauréat a été choisi pour son approche équilibrée, qui, à travers ses éléments simples et clairs, parvient à définir une image sans ambiguïté de la Piazza Dante, qui répond parfaitement aux exigences du programme du concours.

La maison de Christophe Colomb, est mise sobrement en évidence; le tracé du Vico Dritto di Ponticello est respecté, mais joue un rôle structurant dans la composition, rattaché aussi bien à l'ancienne entrée de la ville qu'au cheminement extra-muros de la Via del Colle. Une ligne médiane, bordée de deux rangées de palmiers évoquant le nouveau monde, recoupe la nouvelle place et la sépare de l'environnement urbain.

La création d'une fontaine accessible, articulée sur un double voile de murs, est particulièrement intéressante, et reprend le vocabulaire urbain caractéristique de la vieille cité médiévale. L'intégration d'un élément sculptural figuratif, utilisée par de nombreux concurrents, est ici très astucieusement traitée à travers un jeu d'escaliers qui lie la place et la fontaine et une structure qui rappelle celle des carènes des anciens vaisseaux.»

grand public sur son programme de réhabilitation;

- le jury constaté, qui ne répond pas aux conditions indispensables à un jugement équitable, est présenté comme «provisoire»;
- les prix sont disproportionnés par rapport aux enjeux et aux dépenses à engager par les concurrents;
- le calendrier est incompatible avec les exigences d'un concours international;

- aucun engagement contractuel n'est pris par l'organisateur.

Les documents officiels tels que le programme et le règlement du concours n'ayant pas été soumis à l'UIA, celle-ci ne peut apporter son soutien à cette initiative et met en garde les éventuels candidats contre le caractère hautement aléatoire de cette mise en concurrence de professionnels dans des conditions discutables.

Nécrologie

†Georges de Mestral, membre d'honneur de la SVIA (1907-1990)

L'imagerie traditionnelle nous présente l'inventeur comme un savant distrait, absorbé par ses recherches et dont l'univers s'arrête aux limites de son laboratoire, d'où va sortir un jour la découverte qui révolutionnera le monde. On peut sans exagérer dire que l'invention du Velcro a apporté des changements dans l'existence de centaines de millions de personnes - que ce soit dans le détail ou pour des objets d'importance capitale -, et pourtant son inventeur n'avait rien d'un farfelu cloîtré dans son officine.

Au contraire, c'est l'observation de la nature, en plein air, qui l'a conduit à son invention aujourd'hui mondialement connue, classée parmi les 50 inventions les plus remarquables de notre siècle. Un œil averti ne suffit évidemment pas à transcrire l'exemple des fruits de la bardane, accrochés aux poils d'un chien, en mode d'emploi pour la fabrication en série d'un produit industriel. Et c'est là qu'intervient la solide formation de Georges de Mestral: collège classique, diplôme de l'Ecole de commerce, diplôme d'ingénieur mécanicien obtenu en 1930 à l'EPUL, en hydraulique, pratique professionnelle chez Brown Boveri, à Baden, chez Scintilla, à Soleure, aux Ateliers des Charmilles, à Genève, chez Ruegger, Instruments de

mesures, à Lausanne, sont quelques-unes des étapes qui ont affûté les dons d'inventeur et aiguillé le sens pratique de Georges de Mestral.

C'est dire qu'en conférant à Georges de Mestral la distinction de membre d'honneur, en 1978, la SVIA rendait hommage à l'un des inventeurs les plus doués que notre pays ait connus. Certes, cette reconnaissance pouvait sembler modeste, par rapport à tant d'autres témoignages rendus à son génie. Je sais toutefois que le défunt n'était pas indifférent, tant s'en faut, à l'hommage de ses collègues.

Il s'est beaucoup préoccupé de l'amélioration des conditions dans lesquelles travaille l'inventeur. En effet, ce dernier est confronté à l'alternative suivante: se consacrer lui-même à la mise en valeur de son invention, ce qui lui coûte beaucoup de temps et de travail administratif - au détriment d'autres recherches -, ou confier ce soin à d'autres, ce qui le prive en général de récolter les justes fruits de sa découverte. C'est en connaissance de cause que le défunt parlait de ce problème; en effet, le succès universel du Velcro n'a que fort peu profité à son inventeur.

Avec Georges de Mestral, la SIA et la Suisse tout entière perdent un homme d'exception, qui a particulièrement fait honneur à sa formation, à sa profession et à son pays. Nous nous associons avec émotion au deuil de sa famille, de ses amis et de ses collaborateurs.

Concours «La ville et la rivière», Anvers, (Belgique)

Avertissement

Il vient d'être porté à la connaissance de l'Union internationale des architectes (UIA) qu'un concours international aurait été lancé, le 15 janvier 1990 par la Ville d'Anvers, en Belgique, sous le titre «La ville et la rivière».

L'attention des candidats éventuels, équipes d'urbanistes, d'architectes, de paysagistes et d'experts en circulation, est attirée sur le fait que ce concours

ne respecte pas les recommandations de l'UNESCO en matière de concours internationaux d'architecture et d'urbanisme, approuvée par les Etats membres de cette organisation. En particulier:

- l'objectif consiste, au sein d'un programme «d'événements», à servir de point de départ à une campagne de promotion de la ville d'Anvers et à attirer l'attention du

grand public sur son programme de réhabilitation;

- le jury constaté, qui ne répond pas aux conditions indispensables à un jugement équitable, est présenté comme «provisoire»;
- les prix sont disproportionnés par rapport aux enjeux et aux dépenses à engager par les concurrents;
- le calendrier est incompatible avec les exigences d'un concours international;

Jean-Pierre Weibel